LISTE DE CONTRÔLE MENSUELLE - ANNÉE 20___

NUMÉRO	DESCRIPTION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	COMMENTAIRES
1	Il y a des avertisseurs de fumée fonctionnels dans toutes les sections des bâtisses													
3	Il y a des extincteurs fonctionnels en quantité suffisante et à des endroits visibles dans toute l'entreprise et les entretenir convenablement. Une vérification annuelle par une compagnie spécialisée est nécessaire.													
16	Les baladeuses sont complètement isolées et munies d'un joint d'étanchéité et sans prise de courant. Voir fiche d'information http://autoprevention.org/information/docs/Info_Baladeuse.pdf													
20	Disposer d'un équipement de transvidage de carburant à circuit fermé conçu pour cet usage. Vérifier son état (particulièrement les fils de mise à la terre)													
21	Disposer de l'équipement nécessaire pour le contrôle de déversements (couches absorbantes, boudins, etc.)													
22	Disposer d'une couverture anti-feu rapidement accessible en cas de feu corporel													
23	Disposer de couvertures ignifuges pour couvrir les éléments qui ne peuvent être éloignés des lieux de coupage à l'oxygaz													
24	Les sorties d'urgence et les panneaux électriques sont accessibles en tout temps													
28	Aménager des dispositifs de retenue pour maintenir les cylindres de gaz entreposés en position debout													
30	La pulvérisation d'antirouille se fait dans un lieu ventilé avec un produit dont le point d'éclair est supérieur à 93°C (voir fiche de données de sécurité ou fiche signalétique)													